Association du lac McGregor
McGregor Lake Association

Association du lac McGregor Lake Association

Réponse au rapport de consultation citoyenne de Val-des-Monts sur les plans d'eau (Nov. 2022)

A. Introduction:

Ce document est présenté par l'Association du lac McGregor (ALM) en réponse au rapport de la Municipalité de Val-des-Monts (VDM) sur la consultation citoyenne sur les plans d'eau déposée le 8 novembre 2022. L'ALM aimerait profiter de l'occasion pour commenter les recommandations proposées et pour proposer des prochaines étapes dans le but de travailler avec la municipalité dans la protection de ses plans d'eau qui représentent collectivement l'une des plus grandes richesses de la région.

De façon générale, l'ALM appuie les recommandations du rapport qui sont cohérentes avec ses propres observations et recommandations présentées dans notre document d'analyse du 1er août 2022. Plus précisément, nous sommes d'accord qu'une meilleure cohabitation sur les plans d'eau, une protection accrue de l'environnement et une gestion plus efficace des rampes d'accès sont de grandes stratégies gagnantes pour assurer l'équilibre entre la pérennité de ses plans d'eau et leur accès par les citoyens.

Les commentaires ci-dessous respectent l'ordre des recommandations telles que présentées dans le rapport. Toutefois, l'ordre ne reflète pas le degré d'importance qu'accorde l'ALM à chacune des recommandations. Les membres du Conseil de l'ALM seront heureux de travailler avec la municipalité dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action.

B. Commentaires de l'ALM sur les Principaux constats (Section 4 du rapport)

Thème 1: Cohabitation sur les plans d'eau

L'ALM est d'accord avec les constatations et la marche à suivre générale suggérée par les participants concernant la cohabitation sur les plans d'eau énumérés dans ce point.

Thème 2: Protection de l'environnement

L'ALM est entièrement d'accord avec les recommandations suggérées et les considère comme des mesures prioritaires.

Thème 3: Rampes de mise à l'eau et locations d'embarcations

- Les tarifs actuels pour l'utilisation des rampes par des non-résidents devraient être plus élevés et les revenus devraient être réinvestis dans des programmes de protection de l'environnement.
- Nous ne pensons pas que des améliorations à la plage Pélissier (en particulier), telles que l'ajout de places de stationnement et de petites entreprises, soient ni nécessaires ni justifiées.
- Nous sommes d'accord avec la majorité des participants que des stations de lavage devraient être aménagées aux deux rampes de mise à l'eau pour limiter au maximum la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE).
- Nous appuyons le projet de la municipalité d'offrir des locations d'embarcations mais seulement pour les bateaux non motorisés. Nous croyons cependant qu'il faudrait d'abord agir pour assurer la sécurité des utilisateurs de ce type d'embarcation, particulièrement sur les lacs très achalandés où les embarcations motorisées sont permises. Des mesures de sécurité doivent être mises en place avant la saison de navigation 2023.
- Voici la position de l'ALM sur les pistes d'action suggérées par les participants concernant les rampes de mise à l'eau et la location d'embarcations :
    - **Réglementer l'achat de terrains en bord de lac par des promoteurs de projets d'ensemble résidentiel non riverain**: L'ALM est d'accord avec cela.
    - **Encadrer davantage l'utilisation des rampes de mise à l'eau, de même que les autres infrastructures d'accès aux plans d'eau (par exemple, le débarcadère du lac McFee).** : Ne s'applique pas au lac McGregor.
    - **Aménager des installations sanitaires aux rampes de mise à l'eau**. En ce qui concerne l'ALM, la plage Pélissier continuerait de voir les avantages d'une installation de toilettes portables à usage saisonnier.
    - **Offrir une formation en sécurité nautique aux usagers des lacs ainsi qu'aux employés responsables des rampes de mise à l'eau.** L'ALM est tout à fait d'accord et des mesures devraient être mises en place pour la saison de navigation 2023. Voir les commentaires supplémentaires sous la recommandation no. 4 ci-dessous.
    - **Prévoir un bateau de sauvetage sur les autres lacs connaissant un fort achalandage (par exemple, au lac McGregor)**. L'ALM est tout à fait d'accord avec cette recommandation à la plage Pélissier et des mesures devraient être mises en place pour la saison de navigation 2023.

C. Commentaires de l'ALM sur les 16 recommandations (Section 5 du rapport)

<u>Thème 1: Cohabitation sur les plans d'eau</u>

- **Recommandation no. 1 - Améliorer la cohabitation sur les plans d'eau:** Nous sommes d'accord avec cette recommandation.

- **Recommandation no. 2 - Capacité maximale «d'accueil» de plusieurs lacs**: Nous sommes d'accord avec cette recommandation. Le processus pour lancer cette étude devrait commencer immédiatement.
    - L'ALM aimerait se porter volontaire pour participer à une première étude ou un projet pilote.

  De plus, comme nous l'avons indiqué dans notre document d'analyse du 1er août 2022 déposé lors des consultations : *«L'Association recommande qu'aucune autre expansion de l'accès au lac ou développement du lac McGregor ne se produise jusqu'à ce que la Municipalité de Val-des-Monts (VDM) ait terminé une étude formelle pour établir la capacité de charge réelle du lac. Les résultats formeraient une méthode empirique et fondée sur des preuves pour éclairer la prise de décision pour tout développement futur.»*

- **Recommandation no.3 - Mieux tenir compte des attentes des non-riverains** : Nous croyions que la consultation a offert une occasion équitable de participer aux riverains et non-riverains et que les enjeux et les solutions potentielles ont clairement été définis. *<u>Des consultations supplémentaires ne sont ni nécessaires, ni souhaitables.</u>*
  Dans l'éventualité où VDM juge qu'un comité regroupant des citoyens riverains et non riverains (à part égale) est nécessaire pour passer à l'action, l'ALM souhaite en faire partie.
    - L'ALM serait heureuse de se porter volontaire, possiblement avec d'autres associations de lacs.

- **Recommandation no. 4 - Sensibilisation accrue:** Nous sommes d'accord avec VDM pour créer (ou mettre à jour) une charte d'utilisation des plans d'eau (ex. guide de bonne conduite). Cette charte devra ensuite être diffusée largement auprès de tous les riverains et usagers des plans d'eau par différents moyens de communications afin de rejoindre tous les types de publics. Par ailleurs, la mise en application par VDM et l'évaluation du programme sont également nécessaires. (Le dépliant sur la sécurité nautique distribué à la plage Pélissier manque d'efficacité car il n'y a pas de suivi pour assurer la conformité.)
    - La création d'une charte devrait procéder immédiatement et être disponible pour la saison de navigation 2023.

De plus, comme nous l'avons indiqué dans notre document d'analyse du 1er août 2022 déposé lors des consultations

- «*VDM devrait souscrire à la campagne promotionnelle SUIVEZ LA VAGUE de Nautisme Québec comme un moyen tangible d'améliorer la sécurité nautique sur le lac et tirer parti de l'Association pour étendre la portée de la campagne au-delà de la rampe Pélissier et des canaux de communication formels générés par VDM. REMARQUE : En ce qui concerne la sécurité nautique, l'Association a publié en 2021 des directives révisées sur la sécurité des bateaux sur le site Web https://lacmcgregorlake.ca/fr/useful-information/*
- *L'Association a eu un certain succès avec l'élaboration collaborative et la mise en œuvre des lignes directrices sur les bateaux à vague. Cependant, de nombreux canoéistes naviguent au milieu de la plus grande partie du lac où les bateaux à vague se sont entendus pour pratiquer leur sport. Nous demandons qu'à partir de maintenant, le personnel de la rampe Pélissier soit tenu d'informer les utilisateurs d'éviter cette zone car les plaisanciers doivent maintenant conduire plus près du rivage, ce qui annule essentiellement l'accord de collaboration.»*

- **Recommandation no. 5 - Surveillance accrue et implication du fédéral** (i.e., les lacs sont de juridiction fédérale)**:** Nous sommes d'accord que VDM devrait demander aux instances fédérales responsables d'organiser des activités de sensibilisation et de prévention à différents endroits dans la municipalité, ou la participation d'un « agent » pour aider.
  - Cela devrait être une priorité avec VDM.

De plus, comme nous l'avons indiqué dans notre document d'analyse du 1er août 2022 déposé lors des consultations : *«Ces préoccupations en matière de sécurité, de propriété et d'environnement ne sont pas propres au lac McGregor. En fait, la presse canadienne regorge d'articles exprimant des préoccupations similaires ; des préoccupations suffisamment répandues et sérieuses pour que le gouvernement fédéral ait récemment exprimé le besoin de revoir ces enjeux :* https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-07-24/protection-des-lacs/ottawareflechit-a-l'-idee-d-etre-plus-proactif.php »

- **Recommandation no. 6 - Créer des zones sécuritaires (un peu plus de 25% des participants ont dit ne pas se sentir en sécurité sur les plans d'eau.)** Nous serions quelque peu d'accord avec cette recommandation – L'ALM a un comité de « sécurité nautique » qui a établi des lignes directrices et des pratiques exemplaires en matière de navigation. Nous avons travaillé avec ce groupe pour nous assurer que la plus grande circulation de bateaux soit limitée à certaines zones désignées du lac. Nous postulons que VDM doit améliorer sa gestion des bateaux de location proposés à la plage Pélissier car ce groupe ignore largement les dangers qu'ils créent lorsqu'ils naviguent au milieu des plans d'eau.

De plus, comme nous l'avons indiqué dans notre document d'analyse du 1er août 2022 déposé lors des consultations : «Jusqu'à ce que VDM et l'Association aient correctement évalué la capacité réelle de chargement des bateaux du lac, qu'une mesure provisoire soit mise en place immédiatement pour réduire le trafic élevé les fins de semaine. L'Association peut travailler rapidement et en collaboration avec VDM pour établir un nombre maximum raisonnable de bateaux autorisés sur le lac chaque week-end pendant le pic de l'été de la mi-mai à la fin août.»

- **Recommandation no. 7 - Consulter « en amont » des projets de développement** (les résidents du lac) **:** Nous convenons que les résidents qui vivent sur ou qui ont accès aux plans d'eau touchés doivent être consultés avant qu'une décision soit prise quant à l'autorisation ou non de ces aménagements.
    - Des consultations ouvertes avec le comité de planification, comme suggéré, seraient une bonne première étape.

Thème 2: Protection de l'environnement

- **Recommandation no. 8 - Poursuivre la lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE)** Nous convenons que les associations de lacs de Val-des-Monts semblent toutes, à des degrés divers, assez actives sur ce sujet. Il serait également très utile de s'associer aux différents acteurs de terrain.
    - L'ALM croit qu'il est temps que VDM devienne un chef de file dans ce combat – ce ne devrait pas être à la FLVDM de mener ce dossier.

De plus, comme nous l'avons indiqué dans notre document d'analyse du 1er août 2022 déposé lors des consultations : *«Une autre menace à la santé de notre lac est la prolifération des espèces envahissantes. À nos frais et avec nos efforts, l'Association a identifié ces herbiers de myriophylle en épi (espèce envahissante), a distribué du matériel imprimé et électronique concernant le myriophylle en épi et a installé des panneaux et des bouées afin de décourager la navigation de plaisance dans ces zones afin d'essayer de ralentir ou arrêter la propagation de cette mauvaise herbe envahissante. L'Association félicite VDM pour l'installation d'une station de lavage de bateaux et appuie des stations supplémentaires et une exigence de lavage obligatoire pour l'utilisation de la rampe au parc Pélissier. Comme indiqué dans le rapport sur la qualité de l'eau de VDM 2021, « la première recommandation des rapports de suivis sur la qualité de l'eau (dans le cadre du PDE de la municipalité) est de réduire les risques de contamination aux espèces aquatiques envahissantes en lavant les embarcations nautiques.»*

Nous sommes également d'accord que VDM devrait tendre la main à la nouvelle Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau afin de bénéficier de la force de ce réseau.
    - Des mesures devraient être mises en place pour la saison de navigation 2023

- **Recommandation no. 9 - Aménager plus de stations de lavage:** Nous sommes d'accord avec cela, mais VDM doit s'assurer qu'il dispose d'un plan de gestion des effluents pour éviter la contamination par le bassin versant. Des panneaux devraient être érigés sur les autoroutes 366 et 307 indiquant que le lavage des bateaux est obligatoire à toutes les rampes de mise à l'eau municipales. VDM doit également chercher à gérer des rampes de mise à l'eau privées sur l'ensemble des nombreux lacs de la Municipalité, non seulement le lac Saint-Pierre et le lac McGregor.
    - Ces mesures devraient être mises en place pour la saison de navigation 2023.

Thème 3: Rampes de mise à l'eau et locations d'embarcations

- **Recommandation no. 10 – Nouveaux accès sur certains lacs et terres publiques ou non:** Comme la majorité des répondants (63 %) étaient en désaccord avec cette possibilité d'agrandissement, VDM ne poursuivra pas cette démarche. L'ALM souligne par contre qu'elle ne veut pas être à l'autre bout du spectre où tous les accès aux bateaux (nouveaux et existants) restent concentrés aux rampes de mise à l'eau des lacs Saint-Pierre et McGregor et créent des menaces environnementales supplémentaires et des problèmes de surpeuplement.
    - VDM doit s'assurer que des contrôles sont mis en place pour empêcher le surdéveloppement des deux rampes de mise à l'eau existantes aux lacs Saint-Pierre et McGregor.

- **Recommandation no. 11 - Statu quo des tarifs pour les non-résidents:** Bien que 50 % des répondants aient suggéré que les tarifs des non-résidents n'aient pas besoin d'être augmentés, ils ne représentent pas la majorité des riverains ou des propriétaires fonciers du lac Saint-Pierre et du lac McGregor où se trouvent les deux seules rampes de mise à l'eau accessibles au public. L'ALM recommande d'augmenter les frais pour les non-résidents afin de fournir un meilleur accès et un meilleur contrôle aux habitants.
    - Des mesures devraient être mises en place pour la saison de navigation 2023. Les revenus supplémentaires de VDM pourraient être réinvestis dans des programmes de protection de l'environnement.

- **Recommandation no. 12 - Analyser l'impact des rampes d'accès privées d'accès aux lacs «potentiellement illégales»:** L'ALM estime qu'il serait utile de poursuivre l'angle des

actions potentiellement illégales de ces rampes privées qui sont utilisées par d'autres que les propriétaires, en plus de définir les niveaux de gouvernement responsables. Reconnaissant que ce processus en est un de longue haleine, nous croyons que VDM devrait prioriser le contrôle des bateaux qui contournent les stations de lavage et amènent des espèces envahissantes dans le lac.
Voir le lien ci-joint faisant référence à la découverte de moules zébrées dans le lac Témiscouata, au large de la voie maritime du Saint-Laurent. Là, la municipalité envisage de restreindre ou de contrôler les rampes de mise à l'eau privées dans le but de contrôler la propagation de cette espèce envahissante.
https://plus.lapresse.ca/screens/60f0cd26-4913-4a7e-a31b-9788d2e87469__7C___0.html

  - Des mesures devraient être mises en place pour la saison de navigation 2023.

- **Recommandation no. 13 - Aménager adéquatement la rampe d'accès au lac Saint-Pierre:** Comme cela affecte directement ce lac en particulier, nous sommes d'accord qu'il serait probablement opportun de valider les attentes des utilisateurs réels de cette rampe d'accès afin d'aider à finaliser cet aménagement.

- **Recommandation no. 14 - Améliorer les services à proximité des accès publics aux plans d'eau:** Cela semble être plus lié à la plage du lac Saint-Pierre et nous recommandons à VDM de valider ses priorités avec les personnes directement concernées. En ce qui concerne l'ALM, la plage Pélissier continuerait de voir les avantages d'une installation de toilettes portables à usage saisonnier, mais d'autres recommandations générales énumérées dans le rapport s'avéreraient problématiques et augmenteraient la congestion du parc. Les véhicules doivent être refoulés lorsque le stationnement de la plage Pélissier atteint sa capacité.
  - L'ALM n'approuve pas ces recommandations.

- **Recommandation no. 15 - Augmenter et diversifier l'offre locative d'embarcations non-motorisées:** En général, l'ALM ne voudrait pas voir d'équipement de location supplémentaire ajouté à plage Pélissier jusqu'à ce que VDM puisse mieux gérer la sécurité des locataires de bateaux occasionnels actuels ainsi que de tous les résidents. Une embarcation de sécurité, du personnel supplémentaire formé en RCR et en sécurité aquatique doivent faire partie du personnel lorsque les locations d'embarcations sont ouvertes au public pour assurer la conformité aux règlements de sécurité aquatique.
  - Ces mesures devraient être mises en place pour la saison de navigation 2023.

- **Recommandation no. 16 - Proposer des activités hivernales sur les plans d'eau:** L'ALM n'est pas un grand partisan de ces activités hivernales car elles seraient en grande partie non supervisées et probablement non gérées; les incendies de déchets sur le lac et les dommages/destruction de propriétés privées alors que de nombreux résidents sont absents

ne sont pas pris en charge. De plus, le site Nakkertok, qui se trouve à quelques minutes seulement de la plage Pélissier, est actuellement disponible pour certaines de ces activités.

- Plus de communication par VDM sur les programmes à Nakkertok serait utile.

D. Mots de la fin

L'Association du lac McGregor remercie la municipalité de Val-des-Monts de lui avoir donné l'occasion de contribuer à cet important processus de consultation. L'ALM se réjouit de poursuivre sa collaboration avec la municipalité pour assurer l'utilisation responsable et la protection continue de ses plans d'eau qui doivent être sauvegardés pour les générations à venir.

Préparée et présentée par l'Association du lac McGregor Lake Association (ALM//MLA).
Février 2023